

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE EMERAUDE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20260409-D_09_04_2026_03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2026
Publication : 10/04/2026

Délibération n°09-04-2026-003

5.1 Election exécutif

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du Jeudi 9 avril 2026*

Date de convocation	1 ^{er} avril 2026
Date d'affichage	1 ^{er} avril 2026

Membres en exercice	55
Membres présents	53
Votants	55 (dont 2 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, le 9 avril à 18h, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente Beauregard à Cherré-Au, sous la présidence temporaire de M. Didier REVEAU, Président sortant.

Etaient présents : 53 - M. Serge AUGER, M. Éric BARBIER, M. Raymond BELLENCONTRE, M. Luc BERNARD, M. Emmanuel BOIS, M. Mathieu BONNET-MADIN, M. Pascal BOURGOIN, M. Régis BOURNEUF, M. Bruno CEPRE, Mme Danièle CHARTRAIN, M. Joël CIRON, Mme Dominique COMBE, Mme Christine CORMIER, M. Alain CRUCHET, M. Arnault de CALONNE, M. Éric DESCOMBES, Mme Sophie DOLLON, M. Jean DUMUR, M. Olivier DURAND, Mme Patricia ÉDET, Mme Amandine FOURNIER, Mme Odile GESLIN, M. Alexis GITS, Mme Angélique GOURAUD, M. Thierry GUÉRIN, M. Michaël LEBLANC, Mme Sylvie LEMOINE, Mme Caroline LERAT, M. Roland MARCOTTE, M. Nicolas MARHADOUR, M. Dominique MORANCÉ, Mme Myriam MORAND, M. Christophe MOTRON, M. Jannick NIEL, M. Michel ODEAU, M. Éric PAPILLON, Mme Émilie PAPIN, M. Willy PAUVERT, Mme Céline PELLETIER, Mme Émilie PERROUX, M. Laurent PHILIBERT, Mme Nadège PIOGER, Mme Christelle POURCEAU, M. Frédéric POURRIOT, M. Jean-Yves RENARD, M. Thierry RENVOIZÉ, M. Didier REVEAU, Mme Marie-Claude ROUILLON, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Didier TORCHÉ, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN, Mme Laëtitia VEEGAERT, M. Guy WERMEISTER.

Etaient représentés : 0.

Pouvoirs : 2 – Mme Catherine BOSSY ayant donné pouvoir à Mme Christine CORMIER, M. Jean-Yves HERMELINE ayant donné pouvoir à M. Raymond BELLENCONTRE.

Etaient excusés : 0.

Secrétaire de séance : M. Jannick NIEL.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE EMERAUDE

DETERMINATION DU NOMBRE DE POSTES DE VICE-PRESIDENTS ET DE MEMBRES DU BUREAU

Le Conseil de communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.5211-10,

Vu l'article 7 des statuts en vigueur de la Communauté de communes du Perche Emeraude,

Après en avoir délibéré,

RAPPELLE que le nombre de Vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents.

DECIDE en conséquence, de fixer à 10 le nombre de Vice-présidents et à 4 le nombre de Membres du Bureau.

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 55

Voix contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique

Le 9 avril 2026

Pour extrait conforme

Le 10 avril 2026

Le Secrétaire de séance

M. Jannick N'EL

Le Président

M. Didier REVEAU